



CONSEIL PORTUAIRE de GUJAN-MESTRAS

Réunion du mardi 16 novembre 2021

La réunion du Conseil Portuaire de Gujan-Mestras s'est tenue le mardi 16 novembre 2021 à 14h30 au Domaine de Certes à Audenge, sous la présidence de Monsieur Jean GALAND.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PRESENTS	Jean GALAND Ludovic DUCOURAU Jessy MEGE Michel DUVIGNAC Pascal DE LABARRIERE Sébastien BARCESSAT Mireille MAZURIER	Jean-François BOUDIGUE Pascal SIREROL
EXCUSE(E)S	Vincent CURSAN Léa DESTRIAN	Frédéric BONNIEU
AUTRES PARTICIPANTS		
Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Thierry DAVID - SMPBA Aurélie LECANU - SIBA Matthieu CABAUSSEL - CRCAA Marie GOURMELEN - DDPP Florian PAULIN - DDPP <u>Excusé(e)s :</u> Sabine JEANDENAND - SIBA Philippe SALVAGNAC - DDPP Thierry LAFON - CRCAA Delphine CATHALA - DDTM Mélina ROTH – PNMB David LAMOUREOUS - CDPMEM33		

Monsieur Jean GALAND accueille l'ensemble des participants et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Portuaire. Il se présente et souligne qu'il est heureux de prendre la succession de Monsieur Jean TOUZEAU qui a porté sur les fonds baptismaux ce Syndicat Mixte et souhaite travailler dans la continuité avec l'ensemble des partenaires, notamment les Maires des communes membres, M. Cyril CLEMENT Directeur du SMPBA et M. Jean-François BOUDIGUE nouveau Vice-Président du SMPBA.

Il présente l'ordre du jour, affirme que le SMPBA est un outil performant, reconnu par les Maires des communes membres au regard des opérations réalisées comme celles à venir, le tout dans un cadre réglementaire et financier, puis laisse ensuite la parole à Monsieur Cyril CLEMENT.

Ce dernier remercie les personnes présentes, excuse les personnes n'ayant pu assister à cette réunion puis commence la présentation de l'ordre du jour en rappelant qu'il s'agit du quatrième Conseil Portuaire de la saison.

I. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon

Ce premier point évoque les quatre années d'existence du SMPBA et précise qu'à l'occasion du Conseil Syndical du 23 septembre 2021, Monsieur Jean GALAND a été élu à la présidence du Syndicat Mixte et Monsieur Jean-François BOUDIGUE a été nommé comme Vice-Président, faisant suite aux élections départementales et aux désignations des représentants de cette institution.

Dans le cadre de son nouveau mandat M. Jean GALAND a d'ailleurs rencontré le 9 novembre dernier Mme Sophie PANONACLE Députée de la Gironde, M. Ronan LEAUSTIC Sous-Préfet d'Arcachon, M. Yves FOULON Président du SIBA et Mme Hélène DESEGAULX Marie de Gujan-Mestras.

Il est ensuite fait part des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA depuis sa création.

Les statuts du Syndicat Mixte ont été modifiés au 1^{er} janvier 2021 afin de permettre l'intégration de la commune de Biganos, l'attribution de la ZMEL d'Arès et d'étendre la compétence du Syndicat Mixte sur le domaine public fluvial.

Il est annoncé que l'entreprise retenue pour la sécurité des ports est la même que l'année dernière, le SMPBA assure la sécurité de 7 ports depuis trois ans, situés essentiellement au Sud Bassin et à Andernos-les-Bains.

Pour information, Le Syndicat Mixte à la gestion complète d'adduction d'eau de mer aux ports de Meyran ouest, de Rocher et d'Andernos. Il y a deux nouvelles demandes aux ports de la Barbotière et de Cassy.

Il est précisé que les demandes de renouvellement plan d'eau et corps-morts sont en cours, avec pour date limite de dépôt des dossiers le 15 décembre 2021.

Le prochain CT-AOT aura lieu en janvier 2022, parallèlement aux commissions de cultures marines.

II. Budget 2021 en cours

Une présentation du budget de fonctionnement et d'investissement est faite à l'assemblée avec une attention particulière sur les montants engagés en matière d'entretien-maintenance et d'investissements.

Il est précisé que les pourcentages réalisés montrent bien que le Syndicat Mixte est dans une politique opérationnelle et que l'ensemble des ressources financières est utilisé.

Pour 2022, le SMPBA travaille sur la recherche de nouveaux financements provenant de subventions, plans de relance, emprunts et autres.

Dans cette perspective, un agent a d'ailleurs été mis à disposition du Syndicat Mixte par la commune de La Teste de Buch.

III. Tarification 2020 et 2021

Après avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente un comparatif des différentes redevances perçues entre 2020 et 2021, concernant les ports de Gujan-Mestras.

Le nombre d'AOT attribuées en 2021 reste sensiblement identique à 2020 avec 302 pour le plan d'eau, 3 pour les places de passage, 19 sur liste d'attente et 518 AOT terrestres, représentant un montant total des redevances d'environ 424 K€.

Il présente ensuite la physionomie de la tarification 2022 avec un principe et une arborescence maintenus ainsi que les évolutions proposées comme la création d'une ligne pour les navires à propulsion à voiles, quelques modifications de catégories, une nouvelle ligne journalière « dissuasive » pour les navires illicites...

Un point est fait sur l'augmentation de 5 € pour les moyens de levage entretenus par le Syndicat Mixte passant de 710 € à 715 €, à mettre en face du coût d'entretien-maintenance réel de 867 € par an et par professionnel.

Il est à noter qu'il n'y a pas d'augmentation généralisée, mais simplement un ajustement afin de tendre vers une tarification plus équitable, restant dans un cadre réglementaire. L'augmentation de 5% (uniquement sur la domanialité plan d'eau) est la première depuis 2017.

Il est également stipulé qu'en 2022, il sera peut-être proposé aux titulaires d'un mouillage qui seraient intéressés de pouvoir bénéficier en période hivernale d'une place de passage au port à un tarif avantageux.

Après avoir été présentée lors des conseils portuaires des six communes, cette tarification sensiblement équivalente à celle de 2021, sera soumise au vote du Conseil Syndical le 14 décembre 2021.

IV. Travaux et programmation

Les travaux terminés :

M. Cyril CLEMENT annonce le retrait du port de La Môle des sédiments issus du dragage du port de Gujan pour une valorisation sur une opération de réfection d'une digue sur le port de Rocher à La Teste de Buch.

Il évoque également la réfection d'un quai au port de Gujan réalisée au printemps.

L'entretien et la maintenance :

Pour l'entretien et la maintenance sur les ports de Gujan-Mestras, 33 demandes ont été recensées, 16 sont actuellement terminées et 17 sont toujours en cours.

Les travaux à venir :

En plus de la réfection d'un quai au port de canal Ouest et du renforcement de la voirie au port de la Barbotière, il est présenté le projet d'aménagement et de sécurisation de la plaisance au port de Gujan « Ostréa Edulis » avec un réaménagement d'une partie du sentier du littoral. Pour cette opération, programmée en 2022, le dossier de consultation sera publié dès le mois de décembre 2021.

La réalisation du ponton patrimoine sur le port de Larros est également en programmation, même si le dossier environnemental fait aujourd'hui l'objet de compléments demandés par les services de l'Etat.

V. Dragage et balisage

Après les travaux de dragage du port de la Teste de Buch au premier semestre, les sédiments stockés sur le site de la Mole sont désormais stabilisés, une valorisation va pouvoir débuter

Une rencontre formalisée entre le SMPBA et le SIBA est prévue avec, au centre de la réflexion, la prochaine Unité de Gestion des Sédiments (UGS) à Gujan-Mestras. Celle d'Arès servira d'ailleurs de modèle. Il sera également évoqué le clapage en mer comme au conseil portuaire d'Andernos-les-Bains, puis les nombreuses études en cours pour les revalorisations possibles. Il est rappelé que les tuyaux installés et maintenus en place permettent d'effectuer des dragages plus réguliers en économisant les amenés et replis coûteux.

Dans la programmation initiale des dragages, le port de Larros est le prochain sur la commune de Gujan-Mestras. Une bathymétrie globale est toutefois en cours afin de prioriser les opérations.

VI. Questions diverses

- M. Ludovic DUCOURAU soutient l'utilisation des chasses d'eau des malines qui pour la plupart donne entière satisfaction et affirme l'utilité de maintenir ces systèmes.
- M. DUVIGNAC, en plus de solliciter un dragage à l'entrée du port de Canal (car elle est désormais bouchée), transmet ses remerciements pour ce qui a été fait au niveau de la chasse d'eau car elle fonctionne très bien, et pour le balisage identitaire effectué par le SIBA.
- Une proposition va être faite au élus pour une révision du règlement de gestion portuaire, notamment sur les cessions d'AOT après décès du titulaire. Il sera possible d'en faire la demande sans priorisation systématique mais envisageable dans le cadre d'un intérêt culturel et patrimonial.

VII. Calendrier

Le prochain Conseil Syndical du SMPBA se déroulera le 14 décembre à La Teste de Buch.

Le prochain CT-AOT aura lieu en janvier 2022, parallèlement aux commissions de cultures marines.

Monsieur Jean GALAND remercie l'ensemble des participants pour la pertinence et le bien-fondé des propos en soulignant l'importance de l'écoute et de l'échange, puis félicite M. Cyril CLEMENT pour le travail fourni afin de rendre le SMPBA efficace.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h45.

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon

Jean GALAND
